Grisy-les-Plâtres
Commune du Vexin français

Qu'est-ce qu'un plan local d'urbanisme (PLU) ?

Reflet d’une véritable politique urbaine, le PLU est un document juridique à la fois stratégique et opérationnel, énonçant des règles inscrites dans une prospective à moyen et long terme.

Il se distingue du POS en privilégiant la prise en compte globale des enjeux de la commune et le projet urbain du village.
Pour chaque parcelle du territoire communal, le PLU définit la destination du sol (habitations, activités, agriculture, espaces verts) et les conditions d’implantation des éventuelles constructions (hauteur, stationnement, raccordement aux réseaux, surfaces de plancher constructible).

Le PLU est l’outil de référence pour délivrer ou refuser les permis de construire et pour protéger et mettre en valeur les éléments remarquables de notre cadre de vie (forets, sentes, monuments..).

Infos pratiques

Du POS au PLU
Pour mémoire, la loi "Solidarité et renouvellement urbain" adoptée le 13 décembre 2000, modifiée par la loi "urbanisme et habitat" du 2 juillet 2003 a remplacé les plans d’occupation des sols (POS) par les plans locaux d’urbanisme (PLU).

Liens utiles
Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Grisy-les-Plâtres